

L'astuce du mois : Comment indiquer à un moteur la nouvelle adresse d'un site ou d'une page ?

[Retour au sommaire de la lettre](#)

Nous vous proposons dans cette rubrique une série de "trucs et astuces" qui devraient vous simplifier la vie dans le cadre du référencement de votre site web. Ce mois-ci : comment indiquer à un moteur de recherche qu'une page ou un site ont été « déplacés » à une nouvelle adresse sans perdre l'acquis d'un référencement déjà effectué ?

Il arrive souvent que, suite à un « lifting » d'un site ou pour toute autre raison technique ou organisationnelle, une page, un répertoire ou un site entier change d'adresse. Dans ce cas, si votre site est déjà référencé sur les moteurs de recherche du Web, comment leur faire savoir que votre adresse a changé sans souci technique ? Existe-t-il une solution fiable et transparente à la fois pour l'internaute ET les robots des moteurs pour mettre en place cette redirection de l'ancienne adresse vers la nouvelle ?

Il existe en fait plusieurs façons de réaliser cette fonctionnalité. Elles sont quasi identiques pour l'internaute. En revanche, pour les moteurs de recherche, l'une des plus efficaces reste, à notre avis, l'utilisation du code 301 du protocole HTTP qui régit les échanges d'informations sur le Web.

De quoi s'agit-il ? En fait, à chaque fois qu'un navigateur accède à une page web, le serveur renvoie d'abord l'entête HTTP de la page avant la page elle-même. Cet entête contient quelques informations à propos du document, dont son statut sous la forme d'un code.

Vous connaissez tous, certainement, l'erreur 404, qui s'affiche sur l'écran de votre navigateur lorsqu'une page que vous désirez afficher a disparu. Mais ce code n'est pas le seul existant, loin de là. Ces derniers sont classés par familles dont voici un résumé très sommaire :

- 100 : information.
- 200 : OK, tout va bien.
- 300 : redirection.
- 400 : erreur au niveau du document demandé.
- 500 : erreur sur le serveur.

Vous trouverez à cete adresse le document officiel de description des codes de statut (dont 404 et 301) du protocole HTTP :

<http://www.w3.org/Protocols/rfc2616/rfc2616-sec10.html>

Ainsi qu'une liste, plus rapide à lire, de ces codes :

<http://www.indexa.fr/CodesHTTP.html>

Le code 301 signifie « Moved Permanently ». Cela veut dire que la page que vous vouliez atteindre a été déplacée de façon permanente à une autre adresse. Lorsqu'un robot va venir sur votre site « crawler » vos pages, il recevra et lira ce code si certains documents ont été déplacés. Encore faut-il bien configurer votre serveur pour ce faire...

Si, par exemple, vous désirez rediriger tout accès à un fichier - quel qu'il soit - d'un répertoire donné vers une autre page ou un nouveau site, vous devez créer, dans l'ancien répertoire ou à la racine de votre site, un fichier nommé .htaccess et contenant la ligne suivante :

```
RedirectPermanent ancienne-adresse nouvelle-adresse
```

Exemple :

```
RedirectPermanent /ancien-repertoire http://www.nouveausite.com/
```

Il existe également une solution par technique d' « Url Rewriting » (voir article à ce sujet dans la lettre R&R de septembre 2004 <http://lettres.abondance.com/sommaire-RR-092004.html> - vous trouverez plus d'infos à ce sujet dans les liens fournis en fin d'article), mais celle décrite ci-dessus fonctionne très bien et a l'immense avantage d'être très simple à mettre en route.

Les robots de Google, par exemple, lisent sans problèmes ces données, suivent ce type de redirection et remplacent sans soucis l'ancienne page par la nouvelle. Ils transfèrent également le PageRank de l'ancienne page vers la nouvelle.

Google en parle d'ailleurs dans son aide en ligne (<http://www.google.fr/intl/fr/webmasters/4.html>) :

« Lorsque votre nouveau site est prêt, nous vous conseillons d'insérer le code de redirection permanente « 301 » dans les en-têtes HTTP de votre ancien site pour indiquer aux visiteurs et aux moteurs de recherche que votre site a changé d'adresse. »

Yahoo!, en revanche, ne gère pas toujours correctement les redirections 301 même s'ils sont en train de travailler à améliorer cette situation si l'on en croit cet article récent :

<http://www.webpronews.com/insiderreports/searchinsider/wpn-49-20041207MultipleDomainsand301Redirects.html>.

Autre façon d'effectuer cette redirection si votre site accepte le langage de programmation PHP : ajouter dans chaque ancienne page l'en-tête suivante :

```
<?php
header("Status: 301 Moved Permanently");
header("Location: http://www.votrenouveausite.com/");
exit();
?>
```

En langage ASP, une fonction similaire existe :

```
<%
response.status = "301 moved permanently"
response.addheader "location", "http://www.votrenouveausite.com/"
response.end
%>
```

L'avantage du fichier .htaccess est qu'avec une seule commande, vous pouvez rediriger tout accès à un fichier, quel qu'il soit, vers une nouvelle adresse alors que les commandes PHP ou ASP doivent être insérées dans chaque page et induisent donc la présence effective d'un document à chaque ancienne adresse, ce qui est obligatoirement plus lourd à mettre en place.

En revanche, nous vous déconseillons les redirections par code JavaScript ou balise meta « Refresh », qui sont plus ou moins bien comprises et interprétées, voire admises, par les robots des moteurs et peuvent provoquer des problèmes dans l'indexation de vos nouvelles pages.

Voici, pour terminer, quelques liens qui vous en diront plus à ce sujet :

<http://tw.apinc.org/weblog/2004/09/02/demenagement-et-301>
<http://www.webrankinfo.com/referencement/liens/redirections.php>
<http://www.webrankinfo.com/analyses/articles/redirections-sauvages.php>
<http://www.pandia.com/sw-2004/40-hijack.html>
<http://www.webrankinfo.com/analyses/articles/detournement.php>